

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE du 25 septembre 2017</b></p>
---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 septembre 2017 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de BLANOT. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Françoise GARDETTE et Cyrille GODINOT, excusés.

Suite à la lecture du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire précise les points suivants :

1/ Transport scolaire : pour la rentrée 2017, les enfants entre 3 et 5 ans sont tolérés sans accompagnateur. Des réhausseurs ont été installés pour ces enfants.

2/ Compétences communautaires : la Communauté de Communes doit avoir 9 compétences pour obtenir une dotation bonifiée. Le conseil communautaire a adopté les compétences « politique de la ville » et « voirie menant à des zones d'activité » et les communes membres devront valider cette modification de statuts par délibération.

3/ A Fognières, les habitants se sont réunis et des solutions de parking ont été mises en place. L'employé communal en assurera l'entretien.

Le Conseil adopte le compte-rendu et étudie l'ordre du jour.

#### **I- TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT MAIRIE/SALLE COMMUNALE**

Les travaux commenceront début octobre. Quelques modifications ont été apportées aux devis initiaux et le Conseil valide les nouveaux devis.

Monsieur le maire rappelle les subventions attribuées pour ces travaux qui représentent 71 % du Hors Taxes (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, réserve parlementaire, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

#### **II- AMENAGEMENT DU BOURG**

Florence Guirlin rappelle l'historique et l'avancement du projet :

--Demandes répétées de concitoyens adressées à différents membres du conseil relatives à la sécurité, à l'espace goudronné disgracieux face à l'Etape et la nécessité de reprendre le monument aux morts pour qu'il se fonde davantage dans le paysage

--L'un d'entre-eux fournit une ébauche.

--Le Conseil décide de se pencher sur le sujet et utilise l'opportunité d'un stage pratique effectué par un étudiant en BTS d'urbanisme à l'OT de Cluny pour lui demander l'élaboration d'un avant-projet.

--Présentation de cet avant-projet et recrutement de volontaires pour son développement, entendu que la commune ne dispose d'aucun fond disponible

--une réunion de travail se tient en décembre 2016 pour laquelle 17 personnes s'étaient dites prêtes à s'engager et où seules 7 se présentèrent

--une présentation de cette première réflexion est effectuée lors des vœux du maire en demandant l'avis des habitants en direct ou par voie écrite pour ceux qui ne souhaitent pas s'exprimer face à l'ensemble des personnes présentes

--Demande aux services de l'Agence technique Départementale 71 pour la réalisation d'une étude de faisabilité et sa valorisation

Le Technicien de l'Agence Technique Départementale a rendu son avant-projet. Ce document ambitieux servira de base de réflexion pour les aménagements à prévoir dans le bourg et les hameaux.

Un compte-rendu de cette étude sera donné le **mercredi 11 octobre à 17H30 à la salle communale**, il sera suivi d'un plan d'actions qui comme toute la réflexion s'inscrit dans une démarche citoyenne de concertation, faisant appel à toutes les bonnes volontés.

Les Blanotins seront invités par affichage, par mail, ou par avis dans les boîtes aux lettres pour ceux qui n'ont pas de mail.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une famille du bourg qui donne ses observations. Il rencontrera cette famille avec Mme Guirlin, coordinatrice du projet.

### **III- COUPE DE BOIS A INSCRIRE POUR L'EXERCICE 2018**

Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable pour la délivrance en bloc et sur pied de la parcelle 1 au titre de l'exercice 2018/2019.

### **IV- REMPLACEMENT DE L'EMPLOYE COMMUNAL**

Le dossier de l'employé communal a été soumis au comité médical du centre gestion de Saône et Loire, réuni en avril. L'avis d'un expert a été sollicité et le dossier a été revu au comité médical de septembre.

L'employé communal a été déclaré inapte et il a sollicité une mise à la retraite anticipée. Son dossier sera étudié par la commission de réforme en novembre prochain.

Dans ces conditions, le Conseil décide de renouveler le contrat de travail à durée déterminée de Mickaël Urbaniak du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017 à raison de 20 H par semaine. Toutes les heures effectuées au-delà de 20 H seront rémunérées au taux de l'indice en vigueur. Une liste des tâches sera établie afin de planifier les travaux à effectuer.

### **V- MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Afin de procéder au remboursement de l'échéance de décembre 2017, concernant le prêt à taux zéro contracté pour l'avancement de la TVA à percevoir sur les travaux de mise en séparatif de l'assainissement au bourg de Blanot, le conseil prend les modifications du budget primitif service principal et service assainissement.

Monsieur le Maire informe que le dernier raccordement au nouveau réseau séparatif qui était encore à réaliser, est programmé pour février 2018. La mise en séparatif de l'évacuation des eaux pourra alors être assurée.

### **VI- ANNULATION DE LA CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE D'AZE**

Considérant que le service bibliothèque n'est plus un relais de la bibliothèque d'Azé, le Conseil décide d'annuler la convention qui avait été établie entre les deux communes et la Bibliothèque Départementale de Prêt. Il est rappelé que les habitants de Blanot souhaitant emprunter des livres peuvent s'adresser à la secrétaire de Mairie qui effectuera le prêt aux heures de permanence : lundi de 13 h30 à 17 h00 et mercredi de 9 h à 12 h 00.

### **VII- PARCELLE PRESUMEE VACANTE ET SANS MAITRE**

Par arrêté du 28 juin 2017, Monsieur le Préfet invite la commune de Blanot à se prononcer sur l'intégration dans le domaine communal de la parcelle D181 présumée vacante et sans maître. Le conseil à l'unanimité décide d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal.

### **VIII- POINT SUR LE FONCIER COMMUNAL**

La commune a été questionnée par des habitants du département sur l'existence de terrains constructibles.

Le terrain communal situé au-dessus des logements OPAC à Fognières étant déjà viabilisé, le conseil charge le Maire de déposer une demande de certificat d'urbanisme afin de s'assurer de la constructibilité de cette parcelle. Une demande d'estimation de la valeur sera faite auprès du service des domaines. En fonction des réponses, le conseil examinera les options possibles et ce terrain pourrait être proposé à la vente à des particuliers ou à un promoteur de logements sociaux.

## **IX- CIMETIERE Compte-rendu de la réunion avec l'association « le souvenir français »**

Les responsables du « Souvenir Français » proposent de réaliser une plaque pour identifier les soldats de la période de la guerre de 1914/1918 et d'aménager l'espace.

Le conseil donne son accord à cette initiative et décide d'adhérer à cette association.

## **X- COMPTE-RENDUS DE COMMISSIONS**

**1/ Commission Tourisme** Monsieur le Maire donne lecture du bilan établi pour la saison touristique aux grottes de Blanot.

Malgré un démarrage difficile, la saison s'est bien déroulée avec 6 248 visiteurs. Les recettes totalisent 32 007 € pour 23 169 € de dépenses, soit un bénéfice de 8 838 €. Les dépenses concernent les salaires et charges pour les guides, les insertions publicitaires, l'impression des tickets et du dépliant, l'entretien du réseau électrique, les entretiens paysagers.

Les visites ambiance spéléo ont eu lieu une fois par fin de semaine pour des groupes de 3 à 12 personnes. Les groupes seront limités à 10 pour la saison prochaine.

La grotte sera mise à disposition du comité départemental spéléo pour des visites dans le cadre de la journée nationale de la spéléo le 8 octobre prochain.

Les quatre manifestations organisées par l'association « la Cailleverdière » ont connu du succès malgré le mauvais temps pour l'ouverture à pentecôte.

L'aménagement de la plateforme a été apprécié par les visiteurs. Une visite de contrôle de sécurité est à prévoir avant la prochaine saison.

Le personnel et les bénévoles sont remerciés pour leur engagement tout au long de la saison.

Il est rappelé la participation bénévole de l'association « la Cailleverdière » qui assure l'accueil, la billetterie, la buvette et les animations. Par ailleurs Françoise Gardette est régisseur comptable et assure la comptabilité journalière. Une réunion de la commission tourisme élargie examinera les évolutions possibles pour la gestion des grottes dans les années futures.

**2/ CCAS** Le repas des aînés du 11 novembre est prévu à l'auberge du Mont Saint Romain. Les invitations seront envoyées après le 15 octobre.

## **XI- QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Utilisation du camion de pompiers** Une habitante questionne le conseil sur le véhicule des pompiers. Ce véhicule appartient au Corps des pompiers volontaires de Blanot pour leur usage dans le cadre des interventions de secours. Une réunion avec les pompiers est prévue prochainement pour définir l'avenir du CPI (Centre de première Intervention).

**2/ Entraide communale** Le conseil donne son accord pour une entraide entre les employés communaux de Cortambert, Donzy le Pertuis et Blanot, afin de procéder à l'entretien autour de la statue de « Notre dame des Roches ».

**3/ Suivi du site informatique de la commune de Blanot** Il est rappelé aux référents municipaux de mettre à jour régulièrement le site de la commune de Blanot ([www.blanot.fr](http://www.blanot.fr))

**4/ Travaux de réfection du logement « ancienne poste »** La réalisation de l'avant-projet est planifié fin 2018, pour un début des travaux en 2019. En attendant le conseil accepte le devis pour pose d'un radiateur dans la salle de bain et d'un radiateur dans la chambre d'enfant.

**5/ Entretien des chemins** L'achat d'un tracteur neuf ou d'occasion sera programmé au budget primitif 2018. Les communes de Bray et Chissey les Macon proposent de mettre à disposition de Blanot, le broyeur mutualisé de Bray/Chissey, avec le personnel communal de chissey, au tarif de 50 €/heure. Le Conseil accepte cette intervention pendant deux journées à planifier.

**6/ Animations** Il est proposé de mettre en place des « soirées sans télé », avec différentes animations telles que une soirée jeux.

**7/ Finances communales** Un état des dépenses et des recettes sera intégré dans le bulletin municipal. Il est proposé une révision à la baisse des indemnités du Maire et des adjoints.

Le Maire,  
Jean-François FARENC